

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Madame JULIEN Valérie

Convocation et affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

### **OBJET : PARTICIPATION A UN LOGICIEL DE TRAVAIL ORDINATEUR SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que pour permettre à la Secrétaire de se connecter à distance sur l'ordinateur de la Commune et lui permettre d'intervenir rapidement sans se déplacer, il est nécessaire d'installer un logiciel sur son ordinateur portable.

Ce logiciel, ANYDESK, lui permet d'intervenir pour les cinq Communes pour lesquelles elle travaille, à savoir BEVONS, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, CUREL, LES OMERGUES et VALBELLE.

La licence de ce logiciel a un coût pour 3 ans de 1 098,54 € HT.

C'est la Commune de VALBELLE qui prendrait en charge le paiement de la facture.

Monsieur le Maire propose de participer au coût de cette licence, au prorata du temps de travail de la Secrétaire dans chaque Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la participation au coût de cette licence du logiciel ANYDESK au prorata du temps de travail de la Secrétaire dans chaque Commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser la Commune de VALBELLE pour un montant de 249,67 € HT pour 3 années,**
- **Dit que ce principe est reconduit pour les années suivantes.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 30 octobre 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER**

Le secrétaire

Régis PLAUCHE

